



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

204.011.540 / RE/2014

A Monsieur Paul DOBBIE
UN Burundi Chief Security Adviser
A BUJUMBURA

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement du Burundi vient de prendre la décision de vous déclarer *persona non grata* sur tout le territoire national de la République du Burundi pour votre tentative de déstabilisation de l'Etat du Burundi.

A cet égard, vous êtes prié de quitter le territoire burundais endéans 48 heures à compter du 17 avril 2014.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE

Laurent KAVAKURE